

Villejuif, le 7 janvier 2020, 10h00

MUNIC ANNONCE L'APPROBATION DE SON DOCUMENT D'ENREGISTREMENT PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DANS LE CADRE DE SON PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH® PARIS

MUNIC (la « Société » ou « MUNIC »), spécialiste des technologies embarquées et de l'intelligence artificielle pour la valorisation des données véhicule, annonce l'approbation de son Document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I.20-001, en date du 6 janvier 2020.

Ce Document d'enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de MUNIC sur le marché Euronext Growth® Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'une approbation sur le Prospectus relatif à l'opération.

LES DONNÉES VÉHICULE : UNE MINE D'INFORMATIONS ENCORE INEXPLOITÉES À VALORISER

Créée en 2002 par trois ingénieurs issus de l'industrie automobile, MUNIC est née d'une conviction commune : les véhicules automobiles allaient constituer une véritable mine de données, jusqu'alors inaccessibles et inexploitées, qui allaient représenter un enjeu majeur de conquête ou de fidélisation clients pour de nombreux acteurs : constructeurs automobiles, loueurs et plateformes d'autopartage, équipementiers, gestionnaires de flottes, assureurs, réseaux de concessions ou d'entretien, centres de contrôle technique, compagnies pétrolières, opérateurs télécoms, etc.

Depuis près de vingt ans, la Société a donc développé des technologies, électroniques et logicielles, à même de collecter ces milliers de données issues des capteurs de tous les véhicules et de les décoder pour les valoriser en les mettant à disposition de ces différents acteurs de manière fiable, enrichie et qualifiée.

MUNIC a connu une montée en puissance technologique à compter de 2010 à travers le lancement des premiers Smart Dongles, des boîtiers intelligents directement connectés sur la prise OBD (« On-Board-Diagnostic »), universelle et obligatoire dans tous les véhicules (depuis 2000 et 2003 en Europe pour les véhicules essence et diesel respectivement et progressivement étendue aux autres véhicules par la suite¹).

A partir de cette prise universelle, les Smart Dongles MUNIC sont aujourd'hui en mesure de collecter, filtrer et analyser, en plus des données télématiques de base (géolocalisation GPS, accéléromètre, kilométrage estimé à partir du GPS), une quantité importante d'informations issues du véhicule (niveau précis de carburant dans le réservoir, usure des pneus, état de la batterie ou des plaquettes de freins, analyse des codes de défaut, position des pédales, ceintures, volant, etc.).

En outre, les Smart Dongles MUNIC sont également dotés de technologies de connectivités haut débit (4G LTE) permettant notamment aux opérateurs Télécom de proposer à leurs abonnés de créer un point d'accès WiFi (hotspot) dans le véhicule.

Aujourd'hui, MUNIC compte près de **270 références clients** au sein d'un portefeuille diversifié et largement tourné vers l'international (97% de l'activité réalisée hors de France en 2018), parmi lesquels de grands constructeurs automobiles, loueurs, assureurs dont Metromile, réseaux d'entretien dont Groupauto, équipementier, opérateurs Télécom dont T-Mobile, compagnies pétrolières, opérateurs de gestion de flottes dont Vimcar, etc.

¹ Toutefois, cette prise était déjà présente dans la plupart des véhicules dès les années 1990 en Europe et aux États-Unis.

MUNIC, L'ASSOCIATION DE TECHNOLOGIES EMBARQUÉES ET D'UNE PLATEFORME D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Fruit de 17 années de recherche et développement et de **plus de 30 M€ d'investissements cumulés**, le socle technologique de MUNIC repose sur trois briques essentielles et complémentaires :

- **L'expertise électronique**, clef pour concevoir la gamme de Smart Dongles MUNIC, alliant un concentré de technologies électroniques (processeur, mémoire, sécurité, gestion de l'énergie, GNSS, accéléromètre, etc.) à une parfaite maîtrise des technologies de connectivité (4G LTE, Bluetooth, WiFi, antennes miniaturisées, etc.) ;
- **La capacité de décodage des données véhicule**, qui permet de donner accès aux données véhicule de toutes marques (technologie unique Multistacks), associée à des applications et des kits de développement logiciel (SDK - Software development kit) propriétaire complet mis à disposition des partenaires sur « Munic.io » ;
- **Des technologies embarquées et en mode cloud** au travers de la plateforme « **Edge Computing** » **Munic.io**, permettant un traitement des données aussi bien directement à bord du véhicule qu'en mode cloud. L'intégration poussée du Edge Computing dans Munic.io alliée à son moteur d'**intelligence artificielle**, s'appuyant notamment sur le machine learning, assure performance et flexibilité aux technologies MUNIC.

Ces trois compétences clefs font aujourd'hui de MUNIC l'une des seules sociétés proposant à la fois l'accès et le décodage des données véhicule et l'intelligence logicielle pour les traiter et les restituer. Les technologies MUNIC sont protégées par **24 brevets** couvrant les États-Unis et l'Europe de l'Ouest.

La Société compte aujourd'hui 60 collaborateurs, dont **77% d'ingénieurs**. Elle a fait le choix d'un modèle d'externalisation de la production – à même d'accompagner ses fortes ambitions de croissance – et s'appuie aujourd'hui sur un EMS (« Electronic manufacturing services ») partenaire, la société Asteelflash, sur deux sites de production (Chine et Tunisie).

DES APPLICATIONS MULTIPLES, UN VASTE MARCHÉ À CONQUÉRIR

Estimer le niveau de carburant avec une marge d'erreur inférieure à 0,5 litre, assurer une maintenance prédictive des véhicules, déterminer avec précision l'usure des pneus ou des batteries, proposer des offres d'assurance au kilométrage réel selon un mode de facturation « Pay as you drive », ou encore proposer le hotspot WiFi dans les véhicules : les champs d'application des technologies MUNIC sont particulièrement vastes et leurs débouchés multiples.

En Europe et aux États-Unis, les deux zones géographiques de prédilection de MUNIC, environ 6,4 millions² de dongles OBD sont déployés sur un parc existant de 600 millions³ de véhicules particuliers, soit un taux d'équipement actuel de seulement 1%.

Aujourd'hui, la maturité des technologies associées à cette solution, permettant de conjuguer miniaturisation, connectivité et intelligence logicielle dans un même produit à un prix abordable, et la démocratisation de l'usage des données dans un environnement de plus en plus connecté (à la maison, sur son smartphone, et désormais dans la voiture), sécurisé et réglementé (RGPD), constituent des facteurs propices au développement des Smart Dongles MUNIC dans les prochaines années.

En 2018, le chiffre d'affaires de MUNIC s'est établi à **15,2 M€**, marqué par une forte évolution du mix produits (**+43,1% de croissance sur la gamme de Smart Dongles qui totalisaient 75% de l'activité**) et une montée en puissance de clients récurrents. La Société affiche un résultat d'exploitation ajusté⁴ proche de l'équilibre (-0,6 M€) malgré les investissements technologiques et commerciaux consentis en 2018.

En 2019, MUNIC a enregistré un chiffre d'affaires consolidé (non audité) de **17,0 M€, dont +32% sur la gamme de Smart Dongles** qui représente désormais **89% de l'activité**.

² dont environ 5,5 millions en Amérique du Nord et 900 000 en Europe (source : Frost & Sullivan « Opportunity of the OBD II Automotive aftermarket, Forecast to 2023 » - 2016).

³ source : International Organization of Motor Vehicle Manufacturers (WORLD VEHICLES IN USE - données 2015 - http://www.oica.net/wp-content/uploads/Total_in-use-All-Vehicles.pdf)

⁴ Résultat d'exploitation ajusté = Résultat d'exploitation + CIR net de provision

MUNIC a su autofinancer une part importante de ses investissements et a levé 14,4 M€ depuis sa création (intégrant le montant de l'emprunt obligataire décrit ci-dessous), notamment auprès du fonds d'investissement familial Grandis-Lux qui détient aujourd'hui 49,9% du capital de la Société.

2019 : UN CHANGEMENT DE DIMENSION

2019 a constitué un virage pour MUNIC qui amorce un changement de dimension.

La Société a notamment remporté un contrat majeur avec un nouveau client, T-Mobile USA (3^{ème} opérateur télécom américain avec près de 20 000 points de vente et 81 millions d'abonnés⁵), pour proposer aux abonnés de ce dernier un hotspot Wifi au sein de leurs véhicules.

D'une durée initiale de 2 ans renouvelable automatiquement, ce contrat ouvre la voie à un potentiel de ventes d'au moins **100 000 Smart Dongles par an** et plutôt de l'ordre de **plusieurs centaines de milliers de Smart Dongles par an**. Les premières livraisons ont débuté au 4^{ème} trimestre 2019.

D'autre part, MUNIC devrait enregistrer une **accélération de sa croissance à compter de 2020** auprès de clients existants, à l'image de l'assureur américain Metromile. Ce dernier propose un modèle d'assurance automobile avec des primes calculées en fonction des kilomètres parcourus par les assurés grâce aux données fournies par les Smart Dongles MUNIC. Client de MUNIC depuis 2012, Metromile a acquis un total cumulé de 185 000 Smart Dongles à fin juin 2019 et prévoit d'accélérer sa croissance en 2020.

La Société dispose également d'un large potentiel de développement avec, à ce jour, pas moins d'une **trentaine de nouveaux clients** ayant déjà achevé la phase pilote de leurs projets, dont une vingtaine fait l'objet de discussions avancées (Proof of Concept, 1^{er} déploiement lancé ou 1^{ères} livraisons).

EKKO, LA PLATEFORME UNIVERSELLE D'ACCÈS AUX DONNÉES VÉHICULE

Au-delà de son offre actuelle (vente de solutions packagées associant Smart Dongles, suite logicielle et plateforme cloud d'intelligence artificielle), MUNIC a élaboré un modèle de vente complémentaire afin de permettre un **déploiement à grande échelle** de ses technologies.

Baptisée EKKO, cette offre innovante, dont le lancement commercial est planifié au 2^{ème} trimestre 2020 en Europe, est basée sur la massification du parc de Smart Dongles dans les véhicules et la mutualisation de leur usage. A travers EKKO, l'ambition de MUNIC est ainsi d'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs l'accès aux données véhicule en mode DaaS (« Data as a Service ») via un modèle d'abonnements mutualisés.

Le déploiement des Smart Dongles auprès des automobilistes sera assuré par les réseaux de concessionnaires et de réparateurs partenaires déjà identifiés. Avec le Smart Dongle qui lui sera remis gratuitement et branché sur la prise OBD de son véhicule, le conducteur disposera d'une application téléchargeable sur son smartphone lui permettant d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives à son véhicule (position, trajets, consommation, usure des pièces, alertes de pannes ou de symptômes avancés, informations de chocs en roulage ou à l'arrêt, etc.).

Les données issues du véhicule seront proposées, de façon anonyme et sécurisée (compatibilité RGPD), à des entreprises sous forme d'abonnement et pourront être utilisées pour proposer de nouveaux services à l'automobiliste (remise sur sa prime d'assurance, opérations de maintenance préventives de pièces, etc.).

EKKO se base sur l'engagement de plusieurs partenaires initiaux parmi trois catégories (un assureur, un réseau de concessions ou d'entretien, et un 3^{ème} acteur parmi 15 catégories d'acteurs identifiés) qui seront amenés à payer un abonnement annuel par Smart Dongle, en fonction du type de données remontées. L'attractivité financière de cette plateforme mutualisée d'accès aux données véhicule permet d'envisager d'attirer également un spectre d'autres partenaires potentiels, issues de nombreux autres secteurs (compagnies pétrolières, fabricants de pneus, sociétés de contrôle technique, équipementiers, etc.).

⁵ avant le rachat de l'opérateur Sprint actuellement en cours

Groupauto International, distributeur mondial de pièces détachées et services pour voitures de tourisme et véhicules utilitaires, totalisant plus de 2 300 ateliers en France et 40 000 garages partenaires en Europe, a d'ores et déjà confirmé son intention de prendre part au projet EKKO et d'équiper le plus de véhicules possibles dans son réseau afin de générer des contacts commerciaux (« leads »).

UN PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE POUR FINANCER UN DÉPLOIEMENT À GRANDE ÉCHELLE

À l'aune de ce changement de dimension, MUNIC souhaite s'appuyer sur ses technologies pour conquérir de nouveaux clients, servir de nouveaux usages et ainsi s'imposer comme l'un des acteurs de référence en matière de données véhicule en Europe et aux États-Unis.

MUNIC a l'ambition d'atteindre **100 M€ de chiffre d'affaires à l'horizon 2023**, dont 75 M€ issus de l'offre actuelle de ventes de solutions packagées et 25 M€ générés à travers les abonnements en « Data as a Service » de la plateforme EKKO.

Le projet d'introduction en Bourse s'inscrit ainsi dans l'objectif de la Société de se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

En décembre 2019, MUNIC a déjà procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 7,2 M€ souscrit par des fonds gérés par la société de gestion Odyssee Venture (1,8 M€), le family office Grandis-Lux (5,3 M€ par voie de compensation avec ses créances) et par le Président - Directeur général et fondateur, Aaron SOLOMON (0,1 M€). Le contrat d'émission d'obligations convertibles prévoit pour chaque porteur une option d'exigibilité anticipée en cas d'introduction en Bourse de la Société⁶.

MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT

Le Document d'enregistrement de MUNIC, approuvé par l'AMF le 6 janvier 2020 sous le numéro I.20-001 est disponible sur les sites Internet de la Société (www.munic-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 100 avenue de Stalingrad, 94800 Villejuif. Le Document d'enregistrement contient une description détaillée de la Société, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière et ses résultats, ainsi que des facteurs de risques correspondant.

FACTEURS DE RISQUES

La Société attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques », figurant dans le Document d'enregistrement approuvé par l'AMF.

Retrouvez toute l'information sur le projet d'introduction en Bourse de MUNIC sur www.munic-bourse.com

⁶ Les obligataires pourront, au plus tard à la date du visa sur la note d'opération, opter pour l'exigibilité anticipée et leur encours sera immédiatement et de plein droit exigible à la date de visa sur la note d'opération. Les obligataires qui opteront pour l'exigibilité anticipée s'engagent, de manière irrévocable, à souscrire, par voie de compensation de créance, à l'augmentation de capital qui interviendra dans le cadre de l'introduction en bourse, de sorte qu'aucun remboursement en numéraire n'interviendra. Le montant de l'encours de l'obligataire sera majoré d'une prime égale à 25%. Grandis-Lux a d'ores et déjà opté pour cette exigibilité anticipée. Aaron SOLOMON et les fonds gérés par Odyssee Venture ont d'ores et déjà opté pour la conservation des OC 2019.

À propos de MUNIC

Créée en 2002, MUNIC conçoit et développe des solutions technologiques, combinant des Smart Dongles, à même de collecter et décoder les milliers de données issues des capteurs des véhicules, et une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle, Munic.io, permettant de les analyser et valoriser.

Fruit de 17 années de R&D, la technologie brevetée de MUNIC associe (i) expertise électronique de haut niveau (processeurs, mémoire, sécurité, gestion énergie, télécom & radio, etc.), (ii) capacité de décodage des données véhicules, et (iii) une plateforme Edge Computing d'intelligence artificielle (MUNIC.io) pour traiter ces données.

Installée à Villejuif (94), disposant de bureaux aux États-Unis et en Chine, MUNIC compte 60 collaborateurs, dont 77% d'ingénieurs. La société a réalisé 17,0 M€ de chiffre d'affaires en 2019, principalement aux États-Unis et en Europe. La société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

Plus d'informations sur : www.munic.io

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société MUNIC dans un quelconque pays.

Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document d'enregistrement, objet de ce communiqué et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société MUNIC ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société MUNIC seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. MUNIC n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de MUNIC ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par MUNIC. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. MUNIC attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cash-flows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel MUNIC opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de MUNIC, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel MUNIC opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de MUNIC. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. MUNIC ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.